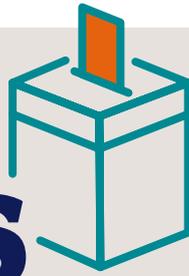


# ÉLECTIONS RÉGIONALES



réseau  
action  
climat  
france

## 15 PROPOSITIONS INCONTOURNABLES



En juin 2021 se tiendront les élections régionales, moment charnière pour le climat et la justice sociale. Échelle méconnue, elle est pourtant décisive pour les enjeux de transition, dans une période de crise sanitaire, économique et sociale où il est nécessaire de rendre les territoires résilients.

Les solutions pour réduire les **émissions de gaz à effet de serre** sont connues et étroitement corrélées aux préoccupations actuelles des citoyens. Elles permettront, entre autres, de **lutter contre le chômage** en créant des centaines de milliers d'emplois non délocalisables et de libérer davantage de **pouvoir d'achat** en privilégiant des politiques d'économie d'énergie. Ces mesures offrent à tous un confort supérieur et une **meilleure santé** via un air, une alimentation et un environnement sains et de qualité par exemple.

Loin de représenter un enjeu seulement écologique, la lutte contre le dérèglement climatique permet d'avancer vers une meilleure qualité de vie, de réduire les inégalités et d'apporter au plus grand nombre des bénéfices économiques et sociaux. Autant de chantiers auxquels les candidats aux prochaines élections régionales devraient s'atteler sans plus attendre.

Le Réseau Action Climat réalisera un décryptage des programmes des principaux candidats dans les treize régions de France métropolitaine sous l'angle du climat.

Quinze mesures phares seront utilisées comme critère de leur évaluation, mesures qui ne forment qu'un socle minimal d'actions à porter. Elles ont été sélectionnées avec les 25 ONG membres du Réseau Action Climat, certaines d'entre elles étant aussi inspirées des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Si le Réseau Action Climat a sélectionné quinze mesures, il est nécessaire de rappeler que leur mise en œuvre nécessitera à la fois des moyens financiers suffisants débloqués par la région et fléchés pour la transition, mais devra aussi inclure les différents acteurs de la société civile via des mécanismes de consultation contraignants.

# LIMITER LES MODES DE TRANSPORT POLLUANTS ET DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES



## POURQUOI?

En France, 31% des émissions de gaz à effet de serre viennent des transports, dont 94 % par le transport routier<sup>1</sup>. Il s'agit donc du principal secteur émetteur de gaz à effet de serre et de la première cause de pollution de l'air avec 63 % des émissions d'oxyde d'azote (NOx) et 17 % des émissions de particules fines (PM2.5)<sup>2</sup>. Changer nos pratiques de mobilités implique d'agir aussi sur le transport aérien, dont l'impact sur le climat se renforce: les seules émissions de CO<sub>2</sub> du secteur ont augmenté de 71 % entre 1990 et 2018 en France<sup>3</sup>. Ceci implique notamment de **limiter les vols domestiques, au profit du ferroviaire et de ne pas augmenter les capacités aéroportuaires.**

Alors que l'urgence climatique et sanitaire oblige à réorganiser en profondeur nos mobilités, la question du transport est à la fois **une question climatique par ses émissions de gaz à effet de serre, de santé publique, mais aussi sociale pour permettre aux plus précaires d'avoir accès à une mobilité durable.**

## COMMENT FAIRE ?

Les régions, en tant qu'autorité organisatrice de toute la chaîne des transports en dehors des agglomérations, ont **la capacité d'engager leurs territoires dans des changements structurants en termes de politiques de transport.**

**Cheffes de file pour les questions de transports, les régions ont à la fois des compétences clés sur le ferroviaire, sur l'intermodalité (la capacité d'utiliser différents modes de transports) ou encore sur les aéroports régionaux.**



## CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

### 1.

#### Faciliter l'accessibilité aux transports durables :

- en faisant des gares de véritables pôles multimodaux avec notamment le développement de stationnements vélo sécurisés,
- en proposant une offre adéquate/croissante d'embarquement des vélos dans les trains et cars régionaux,
- en proposant une tarification solidaire des transports ferroviaires.

### 2.

S'engager au maintien de toutes les lignes de train actuelles, notamment les « petites lignes », et développer l'offre ferroviaire, en particulier les services express métropolitains pour mieux relier les grandes agglomérations au reste du territoire.

### 3.

Ne plus accorder de subventions publiques et s'opposer aux projets d'extension d'aéroports, s'engager à investir le montant équivalent épargné dans et pour des activités favorables à la transition juste et écologique.

# PROPOSER UNE ALIMENTATION ET UNE AGRICULTURE COMPATIBLES AVEC L'ENJEU CLIMATIQUE ET SOCIAL



## POURQUOI ?

Le secteur de l'agriculture est le second secteur émetteur de gaz à effet de serre avec 19% des émissions en France, dont 48% proviennent de l'élevage<sup>4</sup>. **Il est urgent d'avoir une alimentation plus végétale, avec des produits de saison, peu transformés, issus de circuits courts et biologiques.** Cette transition doit permettre un accès de toutes et tous à une alimentation de qualité et saine, dans un contexte où le recours à l'aide alimentaire en 2020 a presque doublé<sup>5</sup>.

La transition s'accompagne aussi d'un changement des modes de production en construisant des systèmes agricoles basés sur l'agriculture biologique, la culture de légumineuses (lentilles, haricots secs, pois chiches...), l'élevage à l'herbe, etc., qui **diminuent les émissions de gaz à effet de serre, favorisent le stockage du carbone dans les sols et sont en général plus résilients face aux crises.**

## COMMENT FAIRE ?

Les régions ont plusieurs leviers pour agir via notamment **la restauration collective dans les lycées, qui représente un important enjeu éducatif.** Cela passe aussi par des politiques de soutien aux **pratiques agricoles respectueuses** du climat, par la relocalisation et la diversification des productions agricoles et l'accessibilité de tous à une alimentation saine et durable. Ce soutien doit être financier (via notamment les fonds européens) et logistique, mais aussi tourner vers l'amélioration de la coordination et de l'information.

La transformation des pratiques alimentaires doit aussi s'accompagner d'une formation du personnel de restauration et d'une sensibilisation de toutes les personnes concernées.



## CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

### 4. Proposer une alimentation durable dans sa restauration collective (notamment lycées) via :

- la mise en place par les régions de deux menus végétariens par semaine et / ou d'un choix végétarien quotidien d'ici 2025. Le Réseau Action Climat précise par ailleurs que la meilleure option consiste à s'engager à la fois sur deux repas végétariens pour tous par semaine et une alternative végétarienne quotidienne.
- 50% de produits à la fois biologiques et locaux d'ici 2025.
- la mise en place d'une tarification sociale systématique pour la cantine des lycées.

### 5. Mettre en place un programme ambitieux pour le développement de l'agroécologie :

- fixer un objectif ambitieux en matière d'agroforesterie : replantation des haies, maintien des prairies naturelles permanentes, développement des arbres dans les champs (programme spécifique de la région, Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), aides à l'investissement fléchées),
- développer les alternatives à la fertilisation de synthèse : culture des légumineuses, plateformes de compostage, etc. (formation, financement des projets collectifs, valorisation des initiatives, MAEC, aides à l'investissement fléchées),
- développer l'agriculture biologique : mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) territoriaux non surfaciques, soutenir les installations et les transmissions en bio.

### 6. Engager la mutation protéique en développant l'élevage durable et la production de légumineuses :

- faire apparaître une orientation très claire du Programme Opérationnel du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) vers les aides couplées aux légumineuses et fruits et légumes et les aides aux élevages durables (herbagers, origine de l'alimentation, etc.),
- supprimer les aides FEADER aux élevages industriels,
- stopper les subventions régionales à l'extension des élevages industriels (ICPE).

# METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE JUSTE SOCIALEMENT ET AMBITIEUSE POUR LE CLIMAT



## POURQUOI ?

Le secteur de l'industrie est le quatrième secteur émetteur de gaz à effet de serre en France avec 17,8 %<sup>6</sup>. La question de la **relance économique** est ainsi un sujet central : avec une hausse du chômage de 7,5 % en 2020 en France<sup>7</sup>, la question de la conversion des secteurs les plus polluants et des aides pour les entreprises est au cœur des débats politiques et des mesures à mettre en œuvre. Il est important de rappeler que ce virus est « le virus de l'inégalité » comme l'explique Oxfam<sup>8</sup>, puisque ce sont davantage les plus précaires qui pâtissent de cette situation économique difficile, tandis que les plus grosses multinationales voient leur bénéfice et dividendes augmenter<sup>9</sup>.

Alors que de nombreux acteurs ont cherché à définir le « jour d'après », **les régions peuvent et doivent agir de manière volontariste pour enclencher la transition économique, climatique et sociale nécessaire.**

## COMMENT FAIRE ?

Les régions concentrent de nombreuses compétences pour relancer l'économie mais ces aides ne doivent pas être sans condition : **il est urgent de réorienter le soutien aux entreprises vers un modèle durable** et moins émetteur et d'accompagner les secteurs de la transition écologique fortement pourvoyeurs d'emplois non délocalisables. Ainsi, **88 % des Français pensent que les responsables politiques doivent obliger les entreprises à émettre moins de gaz à effet de serre**<sup>10</sup>.

Le WWF montre que les secteurs de la rénovation thermique, des énergies renouvelables, des transports durables, de l'agriculture durable et du tourisme durable peuvent **soutenir plus d'un million d'emplois dans les territoires d'ici 2022 s'ils font l'objet d'une politique d'investissement public ambitieuse**<sup>11</sup>.



## CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

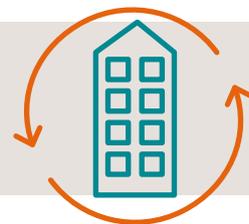
### 7. Élaborer un plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique, en lien avec la Préfecture de Région :

- flécher au moins 50 % des financements totaux du Plan de relance régional sur des activités favorables au climat et à la biodiversité,
- exclure tous les financements aux impacts néfastes pour le climat ou l'environnement (tels que : les extensions d'aéroports, la construction de nouvelles infrastructures routières et tout projet contribuant à la surproduction et à l'artificialisation des sols, le nucléaire, le financement de projets ou dispositifs qui favorisent l'exploration, la production, le transport ou la consommation d'énergies fossiles, l'agriculture de précision, le développement de la 5G, les agrocarburants de première génération).

### 8. Proposer des plans de reconversion professionnelle ambitieux pour les secteurs les plus émetteurs :

- faire un diagnostic régional par filière afin d'identifier les besoins par région en tenant compte des secteurs d'activités existants, ceux en transformation et ceux menacés de disparaître, ainsi que les opportunités d'activités à développer, dans le but de construire des modules de reconversion professionnelle sur mesure,
- accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former celles dont les emplois évoluent,
- réaliser un diagnostic régional par filière ou branche, avec les partenaires régionaux compétents afin d'identifier les besoins et mettre en lumière les pratiques innovantes pour la transition.

# MENER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE RÉNOVATION PERFORMANTE DES LOGEMENTS



## POURQUOI?

Le secteur du bâtiment est le troisième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France avec 18,4 % des émissions<sup>12</sup>. Pour réduire ces émissions, mais aussi la facture d'énergie, la **rénovation massive et performante des logements est la solution**.

Il s'agit aussi d'un enjeu social puisque l'on compte aujourd'hui 7 millions de logements mal isolés et que 14 % des Français ont froid dans leur logement<sup>13</sup>. Outre les bénéfices climatiques et sociaux, la rénovation est **créatrice de nombreux emplois non-délocalisables** et permet de **dynamiser le tissu économique local**.

## COMMENT FAIRE ?

En étant la porte d'entrée pour des financements de rénovation, en étant en charge de la coordination des plateformes de rénovation énergétique, en développant le tiers financement etc., les régions peuvent agir pour mettre fin aux passoires énergétiques. Il est à noter que les régions ont un **devoir d'exemplarité** via notamment la gestion des lycées et de tout leur patrimoine.

En rénovant les bâtiments publics, les régions contribuent à la réduction de la consommation énergétique, mais elles réalisent aussi **une économie non négligeable susceptible d'être réinvestie en faveur d'autres politiques de transition**.



## CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

**9.** Afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, lier les subventions accordées aux bailleurs à la rénovation énergétique performante (niveau BBC) des logements sociaux et privés.

**10.** Déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire. Les ménages ont besoin d'une information claire sur les aides disponibles et d'un accompagnement humain de qualité tout au long de leur parcours de rénovation énergétique performante pour passer à l'acte. Ce service public de proximité doit :

- pouvoir bénéficier à tous les citoyen.ne.s, et particulièrement les plus précaires ;
- proposer une information, un conseil et un accompagnement personnalisé et indépendant,
- couvrir tout le territoire et être accessible à toutes et tous,
- proposer des financements suffisants, notamment par le biais de sociétés de tiers-financement régionales, et pérennes pour les particuliers.

La mise en place d'un tel service public d'information et d'accompagnement des ménages est estimée à environ 3 € par habitant par an (200 millions € par an à l'échelle nationale).

# DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, NOTAMMENT CITOYENNES, SUR LE TERRITOIRE



## POURQUOI?

Développer les énergies renouvelables, y compris électriques, contribue à **réduire les émissions de gaz à effet de serre** en permettant de **sortir de notre dépendance** aux énergies fossiles.

Par ailleurs, ce secteur est particulièrement créateur d'emplois : ainsi **les énergies renouvelables sont à l'origine en 2017 de 60 000 emplois en équivalent temps plein**, tandis que 1€ investi dans un projet citoyen et local génère 2,5€ de retombées pour le tissu économique local<sup>14</sup>. À cet égard, les régions auront tout intérêt à **soutenir en priorité les « projets citoyens »** portés par les acteurs des territoires.

En plus de constituer un axe écologiquement et économiquement pertinent de développement local, les projets de ce type favorisent l'acceptabilité, l'implication de toutes et tous dans la vie publique et le renforcement de la démocratie locale au service de l'intérêt général.

## COMMENT FAIRE ?

À travers l'élaboration des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les régions ont pour mission de fixer des objectifs de production d'énergies renouvelables à moyen et long terme et de planifier leur déploiement.

Dans ce cadre, elles peuvent se doter d'une stratégie volontariste de long terme et doivent se donner les moyens de la mettre en œuvre concrètement à travers des outils pédagogiques, techniques ou financiers d'accompagnement des territoires, via **le soutien aux initiatives portées par les acteurs locaux mais aussi par l'opposition à certaines politiques nationales néfastes pour l'environnement comme le nucléaire.**



## CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

**11.** Construire et déployer une feuille de route vers le 100 % énergies renouvelables en 2050 au plus tard, avec une place significative accordée aux projets locaux et citoyens – associant collectivités, habitants, agriculteurs et autres acteurs locaux pour atteindre l'objectif de 15 % d'énergie renouvelable citoyenne en 2030. Cette ambition doit se traduire en politiques publiques structurantes, telles que :

- le financement des réseaux régionaux de l'énergie citoyenne pour accompagner des projets, des campagnes d'information et de communication vers les habitants et les collectivités,
- un soutien financier pour encourager l'ancrage territorial des projets, des études et pour l'investissement des citoyens et acteurs locaux,
- la mise à disposition d'une ingénierie pour faciliter les coopérations territoriales.

## ACCOMPAGNER L'ANIMATION ET LA FORMATION SUR LES QUESTIONS DE TRANSITION



### POURQUOI?

Une politique pérenne, acceptée et adaptée à un territoire implique à la fois de l'animation et de la formation des acteurs. Agir contre le dérèglement climatique nécessite donc avant tout d'**informer les différents acteurs des enjeux existants et des solutions proposées**, mais aussi de pouvoir se coordonner et de partager avec d'autres les retours d'expérience et les pratiques. Que ce soit à l'échelle des acteurs des collectivités ou des citoyens et citoyennes, **l'animation et la formation** répondent à deux enjeux clés: permettre d'anticiper en formant les acteurs qui auront les compétences pour la transition et partager les bonnes pratiques pour apprendre de nos expériences.

### COMMENT FAIRE ?

Cet accompagnement nécessite des moyens d'action financiers et humains à la hauteur de l'urgence, ainsi que de former ces différents acteurs aux questions climatiques et énergétiques. Au-delà de la formation en interne, les régions doivent aussi agir pour la formation de toutes et tous, via l'élaboration et la mise en œuvre de **formations et de l'apprentissage pour les secteurs clés de la transition**, pourvoyeurs d'emplois de qualité.

#### CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

**12.** Soutenir le développement d'une ingénierie d'animation des démarches de transition écologique dans les collectivités ou territoires de projet pour mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux. Ce soutien peut prendre la forme de (co)financements, de formations et de mise en réseau des élus et techniciens des collectivités infrarégionales.

**13.** Sensibiliser et former les habitants du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux :

- développer les formations initiales et continues dans les secteurs clés de la transition et renforcer l'information et le changement de pratiques favorables à la transition écologique,
- définir et porter un plan régional d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au climat sur tout le territoire auprès de tous les publics, en partenariat avec les acteurs locaux spécialisés sur ces questions.

## RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS



### POURQUOI?

3 % des émissions de gaz à effet de serre en France proviennent des déchets, dont 82 % dues à leur stockage<sup>15</sup>. Il est donc nécessaire aujourd'hui de mieux collecter et valoriser les déchets, mais aussi et surtout de réduire leur production à la source, et ainsi réduire le gaspillage de ressources. **Les déchets organiques, qui constituent 1/3 de nos ordures ménagères, peuvent notamment être valorisés via le compostage et la méthanisation.**

Les politiques de prévention permettent, elles, d'agir à la racine du problème en promouvant et en mettant en œuvre des modes de production et de consommation plus sobres.

### COMMENT FAIRE ?

Les régions planifient et animent la politique de prévention et de gestion de tous les déchets via le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). La thématique des déchets et de l'économie circulaire peut être la clé de voûte d'une politique **conciliant développement économique et respect de l'environnement.**

Les Conseils Régionaux ont les cartes en mains pour faire émerger et impulser une stratégie régionale ambitieuse visant à limiter les déchets à la source, mieux les gérer et développer une économie locale réellement circulaire.

#### CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

**14.** Promouvoir et soutenir financièrement les projets locaux et régionaux permettant la prévention des déchets (compostage de proximité, vente en vrac, réemploi, consigne et autres démarches d'économie circulaire) :

- orienter des budgets spécifiques au sein de la Région (moyens humains) pour animer cette démarche d'économie circulaire à l'échelle régionale et faciliter l'installation ou le lancement de ces projets,
- lancer des appels à projets dédiés (soutien financier),
- sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à cet enjeu et favoriser les synergies pour le soutien des projets (notamment de la part des autres collectivités locales).

# ADAPTER LES TERRITOIRES AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



## POURQUOI?

S'adapter au dérèglement climatique nécessite d'anticiper les changements à venir, notamment les vulnérabilités qu'il provoque sur les territoires (crues des rivières à cause de la bétonisation, îlots de chaleur liés à l'urbanisation, phénomènes météorologiques extrêmes, raréfaction de la ressource en eau etc.). S'il y a urgence à faire des efforts pour atténuer l'ampleur des dérèglements climatiques en réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, il faudra également composer avec leurs impacts.

Les régions doivent **préserver la biodiversité** de leur territoire, mais aussi répondre aux enjeux sociétaux actuels tels que l'étalement urbain, les risques naturels, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable etc.

## COMMENT FAIRE ?

Assurer l'adaptation de son territoire aux effets du dérèglement climatique passe par plusieurs leviers régionaux d'aménagement : mettre fin à l'artificialisation des sols, préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau, mais aussi les forêts. Ces dernières représentent à la fois **80 % de la biodiversité terrestre française<sup>16</sup>, son premier puits de carbone terrestre<sup>17</sup>, et le premier fournisseur d'eau potable et de sols de bonne qualité, tout en étant un secteur qui génère plus de 440 000 emplois<sup>18</sup>.**



## CE QUE LE RÉSEAU ACTION CLIMAT RECOMMANDE

**15.** Dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique, instaurer des critères de diversification supplémentaires pour l'obtention ou la bonification de subventions publiques :

- au moins 30 % de diversification dès 2 hectares et une maille à 2 hectares (soit pour chaque tranche de 2 ha), obligatoire pour l'obtention,
- au moins 3 essences dont au moins une essence de feuillu (supérieur à 70 %) et une essence autochtone (pour une bonification à 80 % du taux d'aide).

1 - [https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc\\_rapport\\_grand-public\\_2020\\_-2.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc_rapport_grand-public_2020_-2.pdf)

2 - <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-pollution-air-en-10-questions.pdf>

3 - <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/05/que-vaut-le-plan-gouvernement-aerien-reseau-action-climat.pdf>

4 - [https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc\\_rapport\\_grand-public\\_2020\\_-2.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc_rapport_grand-public_2020_-2.pdf)

5 - <https://www.banquedesterritoires.fr/en-2020-laide-alimentaire-aura-plus-que-double>

6 - [https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc\\_rapport\\_grand-public\\_2020\\_-2.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc_rapport_grand-public_2020_-2.pdf)

7 - <https://www.20minutes.fr/economie/2962875-20210127-chomage-hausse-75-toute-annee-2020-france>

8 - <https://www.oxfamfrance.org/rapports/le-virus-des-inegalites/#:~:text=Le%20rapport%20d'Oxfam%20montre,2020%20selon%20les%20associations%20caritatives.>

9 - <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/nouveau-rapport-covid19-les-profits-de-la-crise/>

10 - <https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2020/06/Greenpeace-Les-Fran%C3%A7ais-et-le-changement-climatique-Juin-2020.pdf>

11 - [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-07/20200710\\_Rapport\\_Monde-apres-emploi-au-coeur-relevance-verte\\_WWF-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-07/20200710_Rapport_Monde-apres-emploi-au-coeur-relevance-verte_WWF-min.pdf)

12 - [https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc\\_rapport\\_grand-public\\_2020\\_-2.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc_rapport_grand-public_2020_-2.pdf)

13 - <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-renovation-energetique-des-batiments#>

14 - <https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco/>

15 - [https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc\\_rapport\\_grand-public\\_2020\\_-2.pdf](https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2020/09/hcc_rapport_grand-public_2020_-2.pdf)

16 - <http://www.fao.org/3/ca8642en/CA8642EN.pdf>

17 - [http://www1.onf.fr/gestion\\_durable/++oid++5ae6/@display\\_advice.html#:~:text=et%20dans%20le%20sol,plan%C3%A8te%2C%20juste%20derri%C3%A8re%20les%20oc%C3%A9ans.](http://www1.onf.fr/gestion_durable/++oid++5ae6/@display_advice.html#:~:text=et%20dans%20le%20sol,plan%C3%A8te%2C%20juste%20derri%C3%A8re%20les%20oc%C3%A9ans.)

18 - [https://www.foretpriveefrancaise.com/data/493436\\_bat17\\_forestier2\\_1.pdf](https://www.foretpriveefrancaise.com/data/493436_bat17_forestier2_1.pdf)

## POUR EN SAVOIR PLUS

<https://reseauactionclimat.org/>

**Contact :** Zoé Lavocat  
Responsable Climat et Territoires  
Tél. : +33 (0)1 48 58 89 78  
Mob. : +33 (0)6 87 72 57 96

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique



réseau  
action  
climat  
france